

# PLAN LOCAL D'URBANISME Commune de Gérardmer Modification n°1 du PLU

Historique de l'évolution du document d'urbanisme :  
- Elaboration du PLU approuvée le 05 octobre 2012.  
- Annulation du PLU par le Tribunal Administratif le 03 novembre 2014.  
- Réapprobation du PLU le 18 juin 2015.

planche 1 : territoire communal Echelle : 1:12 000

- 1AU : Zone naturelle à urbaniser
- 2AU : Zone naturelle à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- NG : Zone naturelle
- NGn : Zone naturelle
- NH : Zone naturelle
- NH1 : Zone naturelle
- NL1 : Zone naturelle - habitation ou d'hébergement hôtelier
- NL2 : Zone naturelle - habitation ou d'hébergement hôtelier
- UB : Zone urbaine à dominante habitat
- UBc : Zone urbaine à dominante habitat
- UBg : Zone urbaine à dominante habitat
- UC : Zone urbaine à dominante habitat
- UCI : Zone urbaine à dominante habitat
- UE : Zone urbaine à dominante habitat
- UEv : Zone urbaine à dominante habitat
- UH : Zone urbaine à dominante habitat
- UL : Zone urbaine à dominante habitat - bord du lac
- UV : Zone urbaine à dominante habitat - centre

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Accès interdit
- Domaine skiable
- Lotissement dont le règlement est maintenu
- Eléments remarquables du patrimoine
- Zones humides inconstructibles recensées dans les secteurs d'enjeux d'urbanisation

Modification n°1 du PLU approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 11 juillet 2022.

**Bureau d'études éolis**  
Urbanisme  
Aménagement du territoire  
Communication et concertation

118 rue d'Alsace  
88100 Saint-Dié des Vosges  
03 29 54 07 59 / 06 17 42 79 59  
eolis.todesco@orange.fr




